



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2020

Reçu en préfecture le 15/06/2020

Affiché le 16/06/2020

ID : 030-213000037-20200611-DCM202015-DE



Réf : DCM/2020/n15 /5.3/11-06/1

### SEANCE DU 11 JUIN 2020

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	27	29

L'an deux mille vingt

Le ONZE JUIN A 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle FLAMINGO, sous la présidence de Pierre MAUMEJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

Date de la convocation : 05-06-2020

Date de l'affichage : 05-06-2020

### OBJET

### ELECTION MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

#### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Marielle NEPOTY, Gilles TRAUJLET, Patricia VAN DER LINDE, Arnaud FOUREL, Josiane ROSIER DUFOND, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

#### Absents ayant donné procuration :

M. AUSSANNAIRE à G. TRAUJLET C. BONATO à J. RAMS

Secrétaire de séance : C. GROUL

### - Rapporteur : Le Maire

Il est rappelé que le renouvellement du conseil municipal implique également celui des commissions notamment la commission d'appel d'offres (CAO).

La commission d'appel d'offres est l'organe d'achat le plus important. Elle ne figure cependant plus dans le droit des marchés publics, mais dans celui des collectivités locales.

A ce titre, elle remplit une double fonction technique et politique. Techniquement, sa collégialité est destinée à éclairer l'exécutif au moment du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Politiquement, elle assure la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein de l'assemblée délibérante et permet ainsi que ses principales composantes soient parties prenantes au moment de l'attribution du marché.

L'article L1411-5 du CGCT précise que la Commission d'appel d'offres est composée :

- Du Maire ou son représentant, Président de plein droit
- de 5 membres du conseil municipal, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (5 titulaires et 5 suppléants).

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres se fait au scrutin de liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les membres titulaires et les membres suppléants sont élus de la même manière et en nombre égal. Le scrutin est secret (art. L. 2121-21 CGCT).

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats, même incomplète.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer la commission d'appel d'offres
- de désigner les membres élus y siégeant selon les modalités précisées ci-dessus

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- crée la commission d'appel d'offres.

**Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :**

**- Titulaires :**

Gilles Traullet – Régis Vianet – Alain Baillieu – Jean Claude Campos – Stéphanie PIERRON

**- Suppléants :**

Josiane Rosier- Christian Lapisardi –Véronique Bonvicini – Christian Groul – Arnaud FOUREL

La liste présentée par M. Rams propose les candidatures suivantes ;

**- Titulaire**

Joachim RAMS

**- Suppléant :**

- Olivier BERTRAND

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 28

- Ont obtenu liste présentée par M. le Maire  
23 voix.
- Ont obtenu liste présentée par M. Rams  
5 voix

Après calcul du quotient électoral et attributions des sièges restant au plus fort reste :

**Sont élus à la commission d'appel d'offres les membres suivants**

**- Titulaires :**

Gilles Traullet – Régis Vianet – Alain Baillieu – Jean Claude Campos – Joachim RAMS

**- Suppléants :**

Josiane Rosier- Christian Lapisardi –Véronique Bonvicini – Christian Groul – Olivier BERTRAND

Le Maire,  
Pierre Maumejean

